

D. Et maintenant, monsieur le président, pour ce qui concerne les recettes en argent, vous mentionnez les recettes qu'ont rapportées *Voyage royal*, et à la seconde page du rapport annuel 1950-1951, l'on trouve un montant de \$242,520.00 provenant d'autres sources. M. Irwin pourrait-il nous dire quelles sont ces sources?—R. Pour l'année 1950-1951?

D. C'est exact, pour 1950-1951.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fraser, avez-vous des questions de nature plus générale à poser? La question précédente tombe sous l'examen du rapport financier, ne pensez-vous pas?

M. FRASER: C'est possible, mais vous avez demandé s'il y avait des questions au sujet de la première partie du rapport et c'est pourquoi j'ai posé celle-ci.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de proposer que les questions relatives à la finance ne soient posées que lorsque nous aborderons l'étude de la section financière du rapport, afin d'en finir avec les questions générales sur les 21 premières pages du rapport.

M. Fraser:

D. Très bien, monsieur le président. A-t-on l'intention d'inviter la compagnie *Canadian Film Producers* et la *Commercial Photographers Association* à venir témoigner devant les membres du Comité?

Le PRÉSIDENT: Autant que je sache, ni le secrétaire ni moi n'avons reçu de requête à cet effet de la part d'aucune société.

M. FRASER: Vous n'en avez pas reçu une vous-même?

Le PRÉSIDENT: Certainement pas, et le secrétaire m'informe qu'il n'en a pas reçu non plus.

M. Browne:

D. A propos des films fixes, dont il est question aux pages 4 et 5, achetez-vous beaucoup de ces films?—R. Oui, nous en achetons beaucoup.

D. En achetez-vous beaucoup?—R. Parlez-vous de l'an dernier ou de cette année?

Le PRÉSIDENT: De l'année 1950-1951.

Le TÉMOIN: Les achats en dollars de films fixes ont été de \$3,269.00 en 1950-1951, et de \$6,123.00 en 1951-1952.

M. BROWNE: En avez-vous acheté de l'*Atlantic Guardian Press* sur la province de Terre-Neuve?

Le TÉMOIN: Je regrette de ne pas posséder ces renseignements; je m'en informerai pour vous.

M. FRASER: Je pensais que nous avions déjà discuté de cette question.

M. Fraser:

D. Je pense que cette question est traitée à la page 4. J'aimerais savoir, monsieur Irwin, si les ministères sont tenus de faire faire leurs photos par l'Office national du film ou s'ils peuvent avvertir l'Office qu'ils préfèrent confier ce travail à telle ou telle compagnie commerciale? Existe-t-il des dispositions générales ou des règlements à cet effet?—R. La loi nationale sur le film est très claire et très explicite à ce sujet, monsieur Fraser.

D. Oui, je sais qu'en vertu de cette loi, les ministères doivent s'adresser à l'Office national du film pour la production de ces photos, mais je me demandais si ces dispositions avaient été modifiées depuis.—R. Bien . . .